

# PourVous RBC<sup>MC</sup>

Diffusion exclusive au réseau de courtage. Ne pas distribuer aux clients.

L'assurance vie temporaire PourVous RBC permet aux clients de personnaliser la durée de leur protection par période d'un an, et ce, pour des durées de 10 à 40 ans. Elle procure ainsi au client la souplesse d'harmoniser la durée de l'assurance à une obligation particulière — et de transformer la police en une assurance vie permanente, ou en une assurance d'une durée plus longue, sans avoir à fournir de preuve d'assurabilité.



Âges de souscription	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Assurance vie temporaire PourVous RBC de 10 à 15 ans : 18 à 70 ans</li><li>■ Assurance vie temporaire PourVous RBC de 16 à 40 ans : 85 ans moins le terme sélectionné</li></ul> Exemple, l'âge de souscription maximal pour l'assurance vie temporaire PourVous RBC de 25 ans est 60 ans (85-25 = âge de souscription de 60 ans)
Limites de souscription	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Minimum : 100 000 \$</li><li>■ Maximum 25 000 000 \$</li></ul> Le logiciel d'exposés vous permet de préparer une soumission entre 10 000 000 \$ et 25 000 000 \$ ; toutefois, les montants de cette catégorie sont subordonnés à l'approbation du siège social avant l'établissement de la police.
Catégories selon le style de vie	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Optimum non-fumeur</li><li>■ Préférentielle non-fumeur</li><li>■ Standard non-fumeur</li><li>■ Préférentielle fumeur</li><li>■ Standard fumeur</li></ul>
Mode de paiement des primes	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Annuel</li><li>■ DPA mensuel (annuel x 0,09)</li></ul>
Frais de police	<ul style="list-style-type: none"><li>■ 40 \$ par année ou 3,60 \$ par mois</li></ul>
Renouvellements	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Les primes augmentent à chaque date de renouvellement. Les renouvellements sont annuels une fois la période d'assurance initiale terminée. Les taux de renouvellement sont garantis.</li><li>■ L'assurance est considérée comme étant libérée du paiement des primes à l'anniversaire d'assurance le plus rapproché du 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'assuré, et elle demeure en vigueur jusqu'au décès.</li></ul>

## Coup d'œil sur l'assurance vie temporaire PourVous RBC

<b>Option d'échange de la police d'assurance temporaire 10 ans PourVous RBC</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>La police d'assurance vie temporaire PourVous RBC de 10 ans peut être échangée contre une police d'assurance vie temporaire PourVous RBC de 15, 20 ou 30 ans que nous offrons au moment de l'échange, sans preuve d'assurabilité. L'échange doit avoir lieu avant le cinquième anniversaire d'assurance ou l'anniversaire d'assurance le plus rapproché du 70<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'assuré, selon la première éventualité.</li><li>Dans le cas de l'échange d'une police d'assurance conjointe payable au premier décès, tous les assurés doivent exercer leur option d'échange en même temps, avant le cinquième anniversaire d'assurance ou l'âge tarifé de 70 ans de l'assuré le plus âgé, selon la première éventualité. Cette police peut être échangée contre une police d'assurance vie temporaire conjointe PourVous RBC de 15, 20 ou 30 ans, ou plusieurs polices d'assurance vie temporaire PourVous RBC de 15, 20 ou 30 ans sur une tête.</li><li>La nouvelle police sera établie selon les taux applicables à l'âge atteint.</li><li>Un avenant d'assurance PourVous RBC de 10 ans peut être uniquement échangé contre un avenant d'assurance PourVous RBC de 15, 20 ou 30 ans que nous offrons au moment de l'échange. Le nouvel avenant sera établi selon les taux applicables à l'âge atteint.</li></ul>
<b>Assurance conjointe premier décès avec option du survivant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le survivant d'une police d'assurance conjointe premier décès peut transformer sa police dans les 60 jours suivant le premier décès, sans preuve d'assurabilité. Le survivant peut transformer sa police en n'importe quelle assurance vie permanente offerte à cet effet par RBC Assurances® à la date de la transformation.</li></ul>
<b>Droit de transformation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>La police d'assurance vie temporaire PourVous RBC est transformable jusqu'à l'âge de 71 ans en n'importe quelle assurance vie permanente offerte à cet effet par RBC Assurances® à la date de transformation. Dans le cas d'une police d'assurance conjointe premier décès, tous les assurés doivent exercer leur droit de transformation en même temps avant l'âge tarifé de 71 ans de l'assuré le plus âgé. La police peut être transformée en une police d'assurance permanente conjointe ou en plusieurs polices d'assurance permanente sur une tête.</li></ul>
<b>Avenant PourVous RBC</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les avenants d'assurance PourVous RBC peuvent être ajoutés comme avenants sur une tête ou plus à tous les contrats d'assurance vie admissibles, sans frais de police. L'assurance est considérée comme libérée du paiement des primes à l'anniversaire le plus rapproché du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'assuré.</li><li>L'avenant PourVous RBC peut procurer une protection supplémentaire à l'assuré au titre du contrat de base ou peut être souscrit sur la tête d'un deuxième assuré. Si l'assuré au titre de l'avenant temporaire survit à l'assuré du contrat de base, la période pour exercer le droit de transformation de l'avenant temporaire est prolongée de 60 jours à compter de la date du décès de l'assuré du contrat de base.</li></ul>
<b>Avenants</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Avenant PourVous RBC</li><li>Avenant d'assurance temporaire pour enfants</li><li>Avenant en cas de décès accidentel</li><li>Avenant d'exonération des primes en cas d'invalidité totale</li><li>Avenant d'exonération des primes en cas de décès ou d'invalidité du payeur</li></ul>

Veillez vous reporter à l'exemple de contrat pour connaître les modalités de la police. Pour obtenir plus de précisions, veuillez communiquer avec votre AGD ou votre conseiller à la vente de RBC Assurances au 1 866 235-4332 ou consultez le site [www.rbcassurances.com/centredesressources](http://www.rbcassurances.com/centredesressources).



**RBC Assurances**